



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

26 Juillet 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 26 Juillet 2018

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2018-121	12.07.2018	Avis d'arrêté portant modification de l'alinéa 2 de la prescription 2.12 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1997 relatif aux installations de combustion et prescrivant à la société PROTERTIA de nouvelles conditions d'exploitation sur son site de PUTEAUX 20 place de la Défense.	3
DCPPAT N° 2018-123	20.07.2018	Avis d'arrêté imposant à la société L'HOTELLIER des prescriptions techniques, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées sises 4, rue Henri Poincaré à Antony.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté DCPAT n° 2018-121 du 12 juillet 2018 portant modification de l'alinéa 2 de la prescription 2.12 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1997 relatif aux installations de combustion et prescrivant à la société PROTERTIA de nouvelles conditions d'exploitation sur son site de PUTEAUX 20 place de la Défense.

Par arrêté DCPAT n° 2018-121 du 12 juillet 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la Société PROTERTIA, des modifications de prescriptions de l'alinéa 2 de la disposition 2.12 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1997 réglementant les installations situées 20 place de la Défense, à PUTEAUX.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de PUTEAUX, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Avis d'arrêté DCPAT n° 2018-123 du 20 juillet 2018 imposant à la société L'HOTELLIER des prescriptions techniques, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées sises 4, rue Henri Poincaré à Antony.

Par arrêté DCPAT n° 2018-123 du 20 juillet 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la Société L'HOTELLIER S.A.S., des prescriptions techniques concernant ses installations située à ANTONY, 4, rue Henri Poincaré.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie d'ANTONY, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>